Stratégie post-SFOR en Bosnie-Herzégovine

1998/2019(INI) - 17/03/1998

La commission a adopté le rapport de Mme Katerina DASKALAKI (UPE, Gr) sur une stratégie post-SFOR en Bosnie-Herzégovine. Le rapport recommande au Conseil de mettre en oeuvre une action commune en vue d'une participation active de l'UE à une force multinationale qui vienne se substituer à la SFOR après le mois le juin 1998. La commission demande aussi à l'UEO de coordonner les efforts militaires des Etats membres dans le cadre d'une opération post-SFOR sous l'égide de l'OTAN. L'engagement européen doit oeuvrer en faveur de la paix et de la reconstruction en Bosnie-Herzégovine sur la base des accords de Dayton. Toute force, devant se substituer à la SFOR, devrait fournir un soutien approprié à l'application de l'accord sur le plan civil. Le mandat de cette force doit inclure une formation des effectifs de police locale et être accompagné d'une augmentation substantielle du personnel en présence des Nations unies. Enfin, la commission souhaite garantir la continuité du mandat de la Mission de contrôle de la Communauté européenne. La commission des affaires étrangères souligne l'importance de maintenir l'interdiction de fournir des armes à l'ex-Yougoslavie pour éviter un réarmement qui inciterait au lancement de nouvelles actions militaires. A ce propos, il convient d'exercer immédiatement une pression sur tous les responsables en Bosnie-Herzégovine afin qu'ils interdisent la production de mines dans leur république ainsi que leur exportation.